

comité diminuerait de beaucoup les dépenses du Bureau, et l'argent que nous déboursions pour nos assemblées pourrait être employé à visiter les Conseils Locaux selon leurs besoins, tel que démontré par les rapports reçus par le président et sur lesquels le comité va vous entretenir.

Le secrétaire de ce comité pourrait remplacer pour beaucoup de correspondance celui du Conseil de District, et, peut-être, par ce moyen nous pourrions ne pas tant souffrir de l'éloignement de celui-ci.

Une autre suggestion que je crois opportune à faire, c'est la constitution d'un comité chargé d'étudier le Code, et surtout cette partie qui concerne les Conseils de District, et, de suggérer des amendements à présenter à la réunion de la Convention en 1908.

En constituant un tel comité maintenant, il aurait le temps de faire un travail efficace et faire son rapport assez tôt pour être dans les délais fixés par le Code à l'article 121, par. 2. L'existence de ce comité ne ferait pas obstacle au privilège qu'a tout membre de suggérer des amendements et les soumettre au Bureau de Direction soixante jours avant la Convention afin d'être en règle avec le Code.

En terminant, permettez-moi, messieurs, d'attirer votre attention sur le progrès accomplis par la Société depuis quelque temps. Elle compte aujourd'hui au delà de 20,000 membres et son capital réservé est près de \$400,000, sinon au delà de cette somme. Ces progrès doivent nous servir de stimulant, et nous pousser à faire tout en notre pouvoir pour contribuer davantage à sa prospérité. Notre Société est certainement appelée un jour à jouer un grand rôle dans la destinée

de notre race. Ce sont des sociétés catholiques comme la nôtre qui opposent une digue aux ravages causés par les faux principes dont la mise en pratique en Europe nous démontre tout le danger et pour l'ordre social et pour la religion. Il n'y a aucun doute que les principes sur lesquels est fondée notre société, étant loyalement observés, influent et influenceront sur l'avenir d'une race comme la nôtre en contribuant à maintenir vivantes notre langue et notre religion.

Que notre influence et nos principes soient mis à la disposition de tout ce qui est grand, noble et patriotique! En agissant de la sorte nous aurons fait notre devoir, non seulement envers l'Union St Joseph du Canada, mais en même temps nous aurons contribué au triomphe des idées saines sur l'ordre social, au triomphe de la patrie, de Dieu et de Son Eglise.

L. E. O. PAYMENT,
Président.

Québec, 26 avril, 1907.

AUX INTERESSES

Le Bureau de Direction du Conseil Local de Québec (No 29) invite cordialement ses membres à assister aux assemblées bi-mensuelles de leur conseil.

On y discute des questions du plus haut intérêt, on y fait la perception de la contribution mensuelle, et pour quelque temps encore, il s'y fera un tirage donnant droit à deux des membres présents à une prime de 50 cts. chacun.

Les assemblées ont lieu le 1er et le 3me vendredi de chaque mois.

Par ordre,

EMILIEN SAUCIER, secrétaire.